

Les certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP)

CROS Midi-Pyrénées

12 juin 2015



CEPP – les principes

- Expérimentation sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016
- Un objectif notifié par le MAAF (Dgal) aux obligés (distributeurs) sur la base de l'historique des ventes (5 ans)
- Atteinte de l'objectif par le cumul d'économies prévisionnelles de NODU liées à la mise en œuvre d'actions chez les exploitants
- Pénalité si l'objectif n'est pas atteint en fin de période avec clause de Rdv à mi-parcours

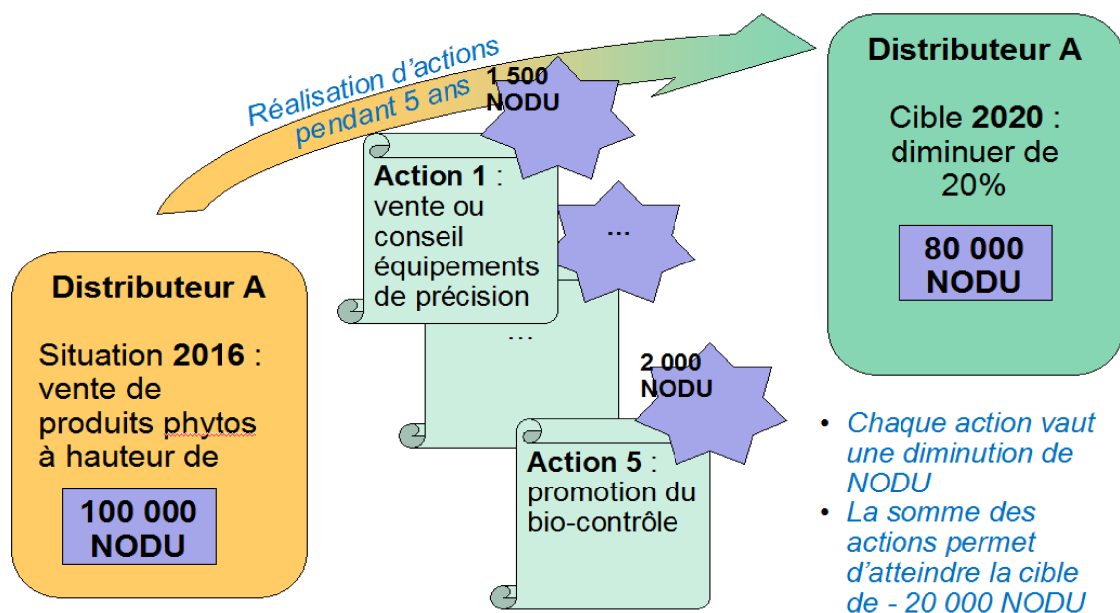


Objectif fixé par distributeur :

- Référence = moyenne olympique des 5 dernières années (2010-2014)
- Notification avant fin 2015 de l'obligation à hauteur de 20 % de cette référence à atteindre en année 5 (2020)
- Atteinte de l'obligation par l'obtention de certificats (CEPP)
- CEPP = somme de NODU potentiellement économisés par la mise en œuvre d'actions par les exploitations agricoles



Une expérimentation : certificats d'économie de produits phytos (CEPP)



CEPP – élaboration des fiches actions

- Proposition de fiches actions standardisées
 - Les fiches actions préciseront :
 - les pièces justificatives à fournir par le distributeur
 - La valeur en NODU de l'action
- Examen par un comité d'évaluation
- Approbation des fiches actions par le MAAF



CEPP – gestion administrative

- Gestion dématérialisée des CEPP par outil web, sans pièces justificatives (sauf cas particulier)
- Traitement national des comptes des distributeurs
- Contrôles par les DRAAF/SRAL de l'effectivité de l'action : présence des pièces justificatives (adossés aux contrôles distributeurs) – à compter de fin 2016.





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CEPP – vérification de l'atteinte de l'objectif



- Si non atteinte de l'objectif → pénalité proportionnelle à l'écart observé
- Unité de compte : NODU
- Transferts possibles en fin de période
- Pénalité : 11€/NODU manquant en fin de période (*avec paiement anticipé en milieu de période pour les distributeurs qui n'auraient pas commencé les actions*)

